



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 9 mars 2017, auditoire 415 (Amphimax), Dorigny

- Présidence :** M. Thierry Schiffmann
- Secrétariat :** M. Pascal Guignard
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. David Hamidovic, FTSR
M. Alain Boillat, Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, SSP
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. René Véron, FGSE
- Excusé·e·s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. Jean-Daniel Tissot, FBM

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, Mme Marie Dunand, Mme Bettina Kahil, M. Vincent Mabillard, Mme Clémence Demay, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, M. Pascal Guignard, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Enrica Ferrini Tinguely, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Florence Lepdor, Mme Juliana de Araujo Leite Dias, M. John Antonakis, M. Alain Schatt, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, M. Arthur Chedozeau, M. Frédéric Martenet, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Thomas Deboffe, M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Cédric Fricker, M. Aurélien Rochat, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Matthieu Pellet, M. Franco Taroni, M. Killian Schaer, M. Rafael Lalive, M. Niklaus Schaefer, M. Olivier Staub, M. Piergiorgio Tozzi

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2016



3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction
5. Communications des Commissions
 - Législative
 - Finances et gestion
6. Plan d'intentions de la Direction de l'Université de Lausanne 2017-2021
7. Réponses aux questions formelles du Conseil à la Direction
8. Autres propositions formelles
9. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue du Président

Le Président Schiffmann (Étud. Lettres) souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette séance chargée, pour laquelle il annonce tout de même son espoir de finir avant des heures indues. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue au nouveau représentant du corps étudiant de la Faculté des HEC, M. Arthur Chedozeau. Il remercie également la Direction et les Doyens de leur présence.

2. Formalités

- Désignation des scrutateurs
MM. Rod (PAT Centre) et Wanner (CI HEC) se proposent. Le Président les remercie.
- Adoption de l'ordre du jour
Le Président précise que le point **7. Réponses aux questions formelles du Conseil à la Direction** ne contiendra que la réponse du vice-recteur Zanetti à l'interpellation de M. Fricker (Étud. FBM) le 17 novembre 2016 au sujet du projet de passerelle entre les BA de Biologie et de Sciences de la vie (EPFL) et le MA de Médecine. Le vice-recteur Pasquier ne répondra qu'à la séance suivante à l'interpellation de M. Dupuis lors de la séance du 15 décembre 2016 dernier concernant les certificats de travail; la cause en est l'envoi trop tardif par le Président du procès-verbal de cette séance aux membres du Conseil et à la Direction. Le Président, au nom du Bureau, s'excuse pour cela. Il précise également que le point **8. Autres propositions formelles** contiendra un projet de modifications du Règlement Général des Etudes (RGE) qu'il signe au nom d'une partie du corps étudiant et dont il ne s'agira pas aujourd'hui de discuter le contenu ou la forme; le Président souhaite uniquement exposer brièvement les raisons de ces propositions, puis faire voter au Conseil leur renvoi auprès de la Commission Législative, laquelle serait chargée de présenter un préavis lors de la prochaine séance.
L'ordre du jour ne suscite pas de commentaires. Il est adopté en l'état.
- Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2016
Le procès-verbal ne suscite pas de commentaires. Il est adopté en l'état.

3. Communications du Bureau

La mise à disposition d'un serveur sur lequel les documents des séances du Conseil seraient déposés au fur et à mesure, au lieu d'être envoyés en annexe du mail de convocation à la séance, est en bonne voie. Le Bureau espère pouvoir l'utiliser déjà pour la prochaine séance.

La demande d'avis de droit sur la notion de «compétence», adressée aux services juridiques de l'État de Vaud l'année passée, est toujours sans réponse. Le Président leur a récemment envoyé un nouveau courrier.

Comme annoncé par mail, une séance supplémentaire aura lieu le jeudi 6 avril 2017 à 16h15 en salle Amphimax 415. Au vu des nombreux travaux du Conseil cette année, les membres du Bureau ont estimé cette mesure nécessaire. Cette séance sera uniquement dédiée à des affaires réglementaires : y auront lieu les présentations de propositions de modification du RI, les propositions de règlements internes des commissions permanentes du Conseil, ainsi que peut-être, selon le déroulement du point **8. Autres propositions formelles** de la séance d'aujourd'hui, le vote concernant les propositions de modifications du RGE avec le préavis de la Commission Législative. La séance du 18 mai, elle, sera consacrée au rapport de gestion, au budget et aux comptes de l'Université; y seront également présentées les réponses de la Direction aux trois postulats acceptés le 15 décembre 2016 concernant le harcèlement.

Le Président ouvre la discussion à d'éventuelles questions. Il n'y en a pas.

4. Communications de la Direction

Mme la Rectrice Hernandez annonce que tout va bien à la Direction. Le résultat du concours d'architecture pour le bâtiment dédié aux sciences de la vie a été présenté. Ce beau bâtiment abritera deux départements de la Faculté de biologie et de médecine, ainsi que des locaux dédiés à des TP de chimie et de biologie, qui seront également utilisés par des étudiant.e.s de l'EPFL; l'EPFL est d'ailleurs, avec l'État de Vaud, le principal soutien financier du bâtiment, qui est prévu à 136 millions CHF. Les travaux devraient commencer entre 2019 et 2022, et la mise en service devrait commencer entre 2021 et 2023. Il sera situé entre le Batochime et le Génopode, et a pour but de faire le pont entre l'EPFL et l'UNIL dans un esprit de collaboration et d'ouverture.

5. Communications des Commissions

- Commission Législative
M. Guignard (Étud. Lettres) annonce, en l'absence du président M. Schaefer (Prof. FBM), que les travaux de rédaction d'une proposition de règlement interne sont presque terminés.
- Commission Finance et Gestion
M. Schatt (Prof. HEC), président de la commission, annonce la même chose. Ce règlement est basé sur ce qui se fait dans les grandes entreprises internationales.

Le Président rappelle que ces deux propositions de règlements seront présentées lors de la séance supplémentaire du 6 avril.

6. Plan d'intentions de la Direction de l'Université de Lausanne 2017-2021

Il s'agit du gros point de cette séance. Le Président rappelle que le Conseil ne peut qu'émettre un préavis, positif ou négatif, sur le document que la Direction lui a présenté, et non modifier ce document. Les remarques du Conseil peuvent cependant être mentionnées dans une lettre qui serait remise en même temps que le Plan d'intentions et son préavis au Conseil d'État. Ce document est destiné aux membres de la communauté universitaire, mais également aux autorités politiques, notamment dans une optique de financement; son positionnement vers ces deux pôles en rend l'élaboration complexe. Il est souhaitable d'envoyer au Conseil d'État le meilleur préavis possible.

Le Président souhaite un débat constructif, et demande donc premièrement aux membres du Conseil de ne pas discuter des sujets qui ne figurent pas dans ce

document. Il demande également aux personnes souhaitant intervenir de le faire pour des commentaires de contenu uniquement, et non de forme. Au vu de la taille considérable du document, il n'est logistiquement pas possible d'intervenir à tous les niveaux.

Le Président propose une procédure en deux parties. La première serait dédiée au travail de la Commission d'examen du Plan d'intentions. Son président, M. Rosset (Prof. Lettres), viendrait brièvement le présenter. La parole serait ensuite donnée à la Direction pour un éventuel rajout d'information. La discussion serait ensuite ouverte au Conseil pour des questions, à la suite de quoi serait votée la décharge des travaux de la Commission. La deuxième partie serait consacrée aux débats à proprement parler. Les membres devraient d'abord annoncer à propos de quel élément ils souhaiteraient intervenir; les interventions seraient alors ordonnées dans l'ordre du Plan d'intentions. La parole serait ensuite donnée à chaque intervenant dans l'ordre. Le Président demande aux membres du Conseil de faire attention si le sujet qu'ils souhaiteraient aborder n'est pas couvert par une autre intervention, afin d'éviter les redites. Dans un premier temps, les interventions seraient limitées à trois minutes; à la fin d'un premier tour, les personnes souhaitant encore s'exprimer en auraient l'occasion. Lorsque plus personne ne souhaite poser de question, le Président procéderait à un vote préliminaire : qui, en l'état actuel des interventions et réponses de la Direction, ne peut pas voter un préavis positif ? Les personnes concernées auraient l'occasion de développer leur opinion, menant à une nouvelle discussion. Si nécessaire, le Conseil serait amené à voter l'ajout d'un point dans une lettre accompagnant le préavis; pour cela, une majorité qualifiée de 70% serait nécessaire. Finalement, le vote sur le préavis positif ou négatif aurait lieu.

Le Président ouvre la discussion à propos de la procédure qu'il vient de proposer.

M. Dupuis (CI SSP) demande la parole. Il souhaite déjà présenter deux remarques négatives. Premièrement, il avait été demandé à la séance du 17 novembre 2016 que toutes les versions du Plan d'intentions, et non pas seulement la première et la dernière, soient envoyées aux membres du Conseil, ce que la Direction avait accepté. Force est de constater que ça n'a pas été le cas. Secondement, une autre demande, concernant la diffusion du Plan d'intentions à la FAE, à la CoPers et à ACIDUL, est restée sans réponse. Le Président répond à ces remarques. Concernant la première, le procès-verbal de la séance concernée a le terme «deuxième» uniquement; d'accord avec le président de la Commission M. Rosset, il avait donc été convenu que «deuxième» signifierait ici «définitive», et non «intermédiaire». Par rapport à la deuxième remarque, le Président avait décidé de ne pas se prononcer à ce sujet. Le Président rappelle que le Plan d'intentions est un document issu exclusivement de la Direction, et que c'est donc à elle de le transmettre ou non aux instances représentatives. M. Dupuis remercie le président pour ces réponses. Il regrette tout de même le non-respect de ces deux demandes.

Le Président donne la parole à M. Rosset, président de la Commission d'examen du Plan d'intentions. M. Rosset résume le travail de la Commission. De son avis, la comparaison entre la première et la dernière version du Plan d'intentions est suffisante pour se rendre compte des importantes modifications et rajouts effectués par la Direction. Le travail de la Commission a été ample et intense; quinze heures de réunion réparties sur six semaines ont nécessité un grand investissement personnel de la part de chacun·e. Le travail s'est déroulé dans un bon esprit de collégialité, et n'a pas été inutile : le Plan d'intentions s'est enrichi, s'est précisé.

M. Rosset revient sur deux points particuliers du rapport de la Commission. Premièrement, la formulation «autant que cela était possible dans le cadre imposé» (premier paragraphe) rappelle que le Plan d'intentions possède une structure

imposée par les autorités auxquelles il est principalement destiné. Ceci explique l'absence de points pourtant essentiels des intentions de la Direction, qui n'entrent pas dans le cadre des relations UNIL-État de Vaud mais relèvent de la gérance interne de l'UNIL. Le Plan d'intentions n'est donc pas un programme politique complet. Secondement, la mention d'«unanimité» (dernier paragraphe) n'est pas issue d'une torsion d'une minorité résistant encore et toujours, mais d'une véritable unanimité. M. Rosset remercie chaleureusement les membres de la Commission et se dit prêt à répondre à d'éventuelles questions.

Le Président du Conseil passe la parole à la Direction. Mme Hernandez remercie également les membres de la Commission et tout particulièrement son président. Elle rapporte une anecdote amusante : les membres de la Commission ont tout de suite fait remarquer à la Direction que le rapport trahissait une orientation très sciences dures, alors que la Direction avait justement fait de son mieux pour s'ouvrir vers les sciences humaines et sociales.

Le Président ouvre la discussion sur les travaux de la Commission.

M. Dupuis demande la parole. Il remercie à son tour les membres de la Commission et son président. Il demande quelle est la position de la Commission sur l'absence de points des ressources humaines dans le Plan d'intentions. M. Rosset répond qu'il s'agit là d'un des points essentiels des discussions entre la Direction et la Commission. Cette dernière a d'abord beaucoup insisté là-dessus, avant que la Direction n'explique que cela n'intéressait, ni ne concernait le Conseil d'État. Au souhait que ce sujet soit dans ce cas abordé dans un autre document, la Direction a répondu que c'était déjà prévu.

M. Dupuis demande alors la position de la Commission quant à la temporalité de l'élaboration de ce document supplémentaire. A son sens, il aurait été souhaitable qu'il vît le jour en même temps que le Plan d'intentions. M. Rosset répond que dans un monde utopique, cela aurait été le cas; mais la Direction est soumise aux mêmes lois temporelles que tout le monde, et a souhaité, en marge de toutes ses autres activités régulières, avancer prioritairement sur le Plan d'intentions, destiné aux autorités politiques, plutôt qu'un document interne. La Commission a accepté cela.

Le Président du Conseil demande s'il y a d'autres interventions avant de passer au vote de décharge de la Commission.

M. Dupuis annonce qu'il souhaiterait voter la décharge après les discussions sur le contenu du Plan d'intentions. M. Rosset rappelle que la Commission est directement issue du Conseil. M. Rod remarque que la procédure proposée par le Président n'avait soulevé aucune remarque. M. Freymond (PAT FGSE) demande ce qu'il se passerait, en cas de décharge de la Commission, au chapitre cinq du Plan d'intentions, c'est-à-dire à ce document supplémentaire abordant tout ce qui n'est pas abordé dans le Plan d'intentions. Que signifie la formulation «procédures similaires»? La Commission d'examen du Plan d'intentions serait-elle saisie à nouveau? Une nouvelle serait-elle élue? Le Président répond que rien n'empêche le Conseil de renommer les mêmes personnes pour examiner ce chapitre cinq. Mme Hernandez rappelle qu'il s'agit d'un procédé interne à la Direction; «procédures similaires» fait plutôt référence à l'écriture communautaire au sein de la Direction. Si elle souhaite écrire ce chapitre cinq en réponse aux souhaits de la Commission d'examen du Plan d'intentions, elle n'y est en aucun cas obligée. La raison pour laquelle ce document supplémentaire n'a pas été rédigé en même temps que le Plan d'intentions est en effet le délai légal sous lequel ce dernier doit être soumis au Conseil d'État. La Direction n'a pas d'intentions cachées à ce sujet.

Le Président précise que la décharge à la Commission n'implique pas sa dissolution. M. Guignard rebondit là-dessus et demande si le Conseil ne souhaiterait pas, effectivement, dissoudre la Commission en même temps qu'il lui donne décharge; cela impliquerait cependant de devoir renommer une nouvelle commission ad hoc pour l'éventuel examen de ce chapitre cinq.

Le Président rappelle que si le Conseil émet un préavis négatif au Plan d'intentions dans l'état actuel, la Direction peut choisir de ne pas le présenter ainsi au Conseil d'État, et de revenir vers le Conseil avec une version modifiée du Plan d'intentions. Si c'est le cas, il serait souhaitable que la Commission soit la même. Autrement, une nouvelle commission pourrait être nommée, soit avec les mêmes membres, soit avec des membres différent·e·s, et elle examinerait cette nouvelle version du Plan d'intentions.

Le Président procède à un vote sur la proposition de Marc Dupuis de voter la décharge à la Commission après les discussions sur le contenu du Plan d'intentions, et non avant. **Avec quatre oui, une majorité de non et sept abstentions, cette proposition est refusée.**

Compte tenu de la décision de décharger la commission avant de se prononcer sur le Plan d'Intentions, M. Dupuis adresse une question à M. Rosset. Au sujet du point 4.2 du Plan d'intentions, il a entendu dire qu'une phrase a été rajoutée depuis la première version, mais supprimée de la version intermédiaire; cette phrase exposait un souhait de la Direction d'engager les membres de la relève académique à plein temps uniquement, en accord avec la personne. Le Président dit que si l'on devait parler de tous les états intermédiaires, on ne s'en sortirait pas. Il avait précisé que les discussions devaient se baser uniquement sur les documents à disposition et sur leur contenu. Il fait ici une exception et laisse la parole à M. Rosset. M. Rosset répond que rien n'a été retranché à sa connaissance entre la version intermédiaire et la version finale. Dans tous les cas, il s'agit ici typiquement d'un point RH qui n'a pas sa place dans le Plan d'intentions.

Le Président passe au vote de décharge à la Commission. **Avec une majorité de oui, aucun non et sept abstentions, la décharge est donnée à la Commission.**

Le Président annonce qu'on peut aller au cœur du document. Il rappelle sa proposition de procédure, et invite chaque personne souhaitant s'exprimer à annoncer le numéro du point concerné par son intervention.

Treize souhaits d'intervention sont exprimés. Le secrétaire en prend note. La séance est interrompue trois minutes pour placer ces demandes dans l'ordre du document. Le Président appelle ensuite chaque personne à faire son intervention.

1. M. Bauer (Prof. FTSR), concernant le point 1.1.3, demande à la Direction ce qu'elle entend faire des services d'aumônerie actuels. Souhaite-t-elle les prolonger, ou laisser la santé spirituelle des membres de la communauté universitaire se régler de manière libre ? M. Zanetti répond qu'il s'agit d'une préoccupation de la Direction, qui souhaite prolonger le système actuel, qui fonctionne avec un Conseil des aumôneries UNIL-EPFL. Le recul montre un fonctionnement satisfaisant en attendant. Mme de Araujo Leite Dias (Étud. SSP) mentionne les résultats de son travail de mémoire à propos de la santé des étudiant·e·s à l'UNIL, dans lesquels l'aumônerie est souvent citée comme facteur important, comme espace de rencontre, d'ouverture et de tolérance.
2. M. Dupuis, concernant le chapitre 2 en général, mais de manière plus précise le point 2.1.4, demande à la Direction comment elle aborde la question des critères de valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales. Comment juge-t-on un travail réussi dans ces domaines ? Il propose également

la création d'un monitoring statistiques des thèses, notamment dans une optique d'égalité des chances. Cela serait-il possible sur les prochaines années ? Le vice-recteur Bussy répond que le point 2.1.4 ouvre des perspectives de réflexions, lesquelles ont lieu en Suisse depuis plusieurs années. Certaines Facultés l'ont également fait à l'interne; il appelle par ailleurs à plus de communications entre celles-ci à ce sujet. Dans tous les cas, une réflexion au niveau national ne supplantera pas une réflexion au niveau lausannois. Mme Hernandez prend la parole à la place de la vice-rectrice Philippe, absente : les statistiques font partie des projets de Mme Philippe. Des négociations doivent avoir lieu avec les Facultés. La question reste cependant si cela doit être géré par la Direction ou par les Décansats.

3. M. Pirot (CI FGSE), concernant le point 2.1, demande à la Direction sa position sur la *Declaration On Reserach Assessment (DORA)*. M. Bussy répond que la question est récurrente. Qu'indique la recherche sur le potentiel d'un·e chercheuse ou d'un chercheur ? Des réflexions doivent avoir lieu pour développer des critères autres que la quantité, notamment en ce qui concerne les femmes, leur carrière étant généralement plus lente.
4. M. Pirot, concernant les critères et indicateurs de réalisation du point 2.1.2, en demande les raisons. M. Bussy répond que les bases actuelles sont assez anciennes. Les Facultés souhaiteraient pouvoir mieux utiliser cet outil devenu obsolète. L'idée est de créer un *data warehouse* central, comme cela se fait dans certaines Facultés, à disposition des chercheuses et chercheurs ou des Décansats. Il s'agit d'un projet ambitieux sur plusieurs années. M. Bauer demande si ce projet concernerait uniquement l'UNIL ou serait en partenariat avec d'autres universités. Mme Rozenblat (Prof. FGSE) demande ce qu'il en est des projets de recherche prévus mais non encore aboutis. M. Bussy annonce qu'il y a pour cela deux autres projets prévus : la Direction souhaite premièrement réunir en un seul endroit, pas forcément d'accès public, les projets de recherche, avec des informations quant à qui fait quoi, et avec quels moyens. Parallèlement, un grand projet de valorisation de la recherche est à mettre sur pied de A à Z. Il n'existe actuellement pas de vitrine sur ce qui se fait effectivement à l'UNIL; le site internet est structuré de manière hiérarchique et non thématique, ce qui le rend peu compréhensibles pour les citoyens lambda. Ce projet est également ambitieux, mais nécessaire, car on sent une carence.
5. Mme Jeanneret (Prof. Lettres), concernant le point 2.2, estime qu'il serait souhaitable de spécifier la politique linguistique francophone et anglophone de l'Université, et de mentionner le soutien à un niveau d'expression de qualité.
6. M. Pirot, concernant le chapitre 3 en général, demande les raisons de l'absence de mention de lien avec le tissu économique. Mme Hernandez répond à nouveau à la place de Mme Philippe. La Direction est très intéressée par les liens avec le tissu économique, l'esprit d'initiative, d'entreprendre et d'entrepreneuriat. Que cela soit par des start-ups, des associations à but non lucratifs ou quoi que ce soit, c'est important pour les étudiant·e·s. M. Pirot rétorque que l'intégration dans le tissu économique local est différent d'un esprit d'entreprendre. Mme Hernandez répond qu'il existe par exemple des partenariats où les étudiant·e·s peuvent collaborer à des grands projets de l'État de Vaud au long de leurs études, ce que la Direction encourage et soutient. Certaines Facultés, par exemple la Faculté des HEC, ont également des stages obligatoires prévus dans des entreprises privées; ceci est envisageable pour d'autres Facultés. M. Rosset intervient et explique que le

compartimentage du Plan d'intentions en chapitre est quelque peu artificiel; il y a des références à ces idées aux points 1.4.3 ou 1.3.5, par exemple.

M. Wanner demande si, à côté de l'entrepreneuriat des étudiant·e·s, celui des employé·e·s sera également encouragé. Mme Hernandez répond que oui. M. Wanner mentionne les partenariats public-privé (PPP) et demande la position de la Direction à ce sujet, sur les moyens de financements et les collaborations. M. Pasquier répond qu'il n'existe actuellement que quatre PPP en Suisse. En ce qui concerne les financements, un tiers seulement peut venir du privé, le reste venant du public (cantons, confédération, FNS); les financements privés sont donc complémentaires et non substitutifs aux financements publics. Les organisations sont cependant variées; à ce sujet, il est par ailleurs prévu d'établir une charte d'accueil des financements externes.

7. M. Deboffe, concernant le point 3.1, s'annonce heureux de la mention de la durabilité. Il exprime cependant ses regrets quant à l'acceptation du terme «durabilité» uniquement au sens de «respect des limites de la biosphère», soit uniquement dans un aspect environnemental, alors que la durabilité s'étend bien plus loin que ça : les enjeux sociaux de ce sujet sont énormes. Il est normal que ce document politique soit quelque peu simplifié, mais il est étrange que l'UNIL minimise les impacts orientés SHS ici, alors qu'elle dit ailleurs dans le Plan d'intentions apporte beaucoup d'importance à ces disciplines. De plus, il est important de souligner que les représentations doivent parfois être changées. M. le vice-recteur Frund remercie cette intervention. Il répond que la définition de la durabilité est beaucoup discutée. Il n'a cependant pas la même lecture du document. Les aspects mentionnés par M. Deboffe sont développés ailleurs. Les passages en question ont été relus par des enseignants du MA en fondements et pratiques de la durabilité, lesquels ont trouvé les positions de la Direction avant-gardistes, au sens où l'on parlait de «durabilité» et non de «développement durable». Il existe cependant également, effectivement, la volonté d'être compris par le monde politique. Dans tous les cas, beaucoup de définitions sont possibles, et la Direction veut ici montrer l'UNIL comme une plate-forme très large.

Mme Demay remarque que la Commission d'examen du Plan d'intentions avait également soulevé ce point; le fait qu'il revienne par une autre personne montre que ce document peut encore être amélioré. Mme Rozenblat revient sur le slogan de l'UNIL «le savoir vivant»; les concepts doivent être remis sur la table, et se renouveler. Mme Hernandez répond que le texte initial a été changé suite aux remarques de la Commission. C'est aussi à la recherche de définir la durabilité. La Direction a souhaité être au plus inclusive ici pour éviter les rejets, les discussions en son sein ayant été longues et nécessité un compromis.

8. M. Dupuis, concernant le point 4.2, demande les intentions de la Direction dans sa politique d'engagement; puisqu'il est question de lutter contre les engagements à faible taux, un taux d'engagement des jeunes chercheurs (assistant·e·s, premier·ère·s assistant·e·s, chercheuses et chercheurs FNS junior et senior) de 100% sera-t-il considéré comme la norme ? M. Pasquier répond que la loi précise que les taux d'engagement du CI sont au minimum de 60%; la Direction actuelle soutient cependant un taux plus élevé. Deux critères entrent cependant en compte dans le calcul : les moyens financiers à disposition, et les souhaits de la personne concernée. M. Dupuis rétorque que plusieurs départements dans différentes facultés ont déjà adopté une politique d'engagement systématique des postes de relève scientifique à des taux inférieurs à 100%, et qu'il n'est pas rare dans ces départements que les

employé·e·s soient incité·e·s à travailler au-delà de leur taux d'engagement. ACIDUL combat cette logique de la «*carte de fidélité*» où, en engageant dix assistant·e·s à 90% pour les faire travailler à temps complet, l'UNIL épargne de quoi s'offrir gratuitement le onzième.

M. Pasquier répond que si M. Dupuis fait référence à une pétition adressée par des post-doctorant·e·s en FBM, la Direction a pris connaissance de la situation, que les personnes doivent travailler au taux auquel elles ont été engagées et non au-delà, et que les directions des départements ont été invitées à répondre à la demande qui a été faite. Les réflexions continuent à ce sujet; en attendant, personne ne doit travailler plus que son taux d'engagement. Il précise enfin qu'on entre dans le fameux chapitre cinq.

M. Dupuis réagit à la réponse de M. Pasquier en s'étonnant qu'il mentionne le cas de la pétition lancée au Centre Intégratif de Génomique, qui n'est qu'un cas récemment mis en évidence. Comme mentionné plus tôt, l'engagement à taux partiel fait l'objet de politiques systématisés dans plusieurs facultés; il faut se demander comment éviter des cas similaires à celui évoqué à l'avenir.

9. M. Pirot, concernant les critères et indicateurs de réalisation du point 4.2.4, demande des précisions quant à la mise sur pied d'un observatoire de la relève scientifique. Mme Hernandez répond encore une fois pour Mme Philippe. Il s'agirait d'un observatoire dont les moyens seraient statistiques. M. Pirot demande si celui-ci fonctionnerait uniquement au sein de l'UNIL, ou suivrait les gens après leur départ de l'UNIL. Mme Hernandez répond qu'il s'agirait principalement d'être efficace au sein de l'UNIL afin d'aider les gens après leur départ.
10. M. Rod, concernant le point 4.3, fait lecture de son interpellation. Celui-ci mentionne l'importance du PAT pour le fonctionnement de l'Université de Lausanne, alors que le PAT n'est mentionné nulle part dans le Plan d'intentions. Il demande donc le vote du Conseil concernant le rajout d'une mention du PAT comme faisant partie intégrante de l'UNIL, reconnue par la Direction. Le Président rappelle que le Conseil ne peut pas modifier ou rajouter de texte dans le Plan d'intentions; il sera cependant possible de revenir sur ce point plus tard. Mme Hernandez répond qu'il est tellement évident pour la Direction que le PAT fait partie intégrante de l'UNIL que personne n'a même pensé à le mentionner. Par ailleurs, la formulation «*reconnu par*» lui est désagréable, car elle laisse sous-entendre qu'il serait possible que la Direction ne reconnaisse pas le PAT, ce qui est impossible. M. Rod demande si le vote peut avoir lieu quand même. Le Président lui répond que si l'état présent du Plan d'intentions empêche quelqu'un de donner un préavis positif, il faudra le mentionner plus tard. Le Plan d'intentions ne pourra pas être modifié, mais ce point pourra être noté dans une lettre accompagnant le préavis.
11. Mme Jeanneret, concernant le point 4.7, demande pourquoi l'identité francophone de l'UNIL n'est pas mentionnée; elle précise ne pas poser cette question dans une optique défensive. Mme Hernandez répond que la nature francophone de l'UNIL est précisée dans la loi. A nouveau, il s'agit d'une évidence telle que personne n'a pensé à la préciser. Mme de Araujo Leite Dias apporte son soutien à la professeure Jeanneret; toujours en lien avec son travail de mémoire, elle rapporte qu'un nombre important d'étudiant·e·s viennent étudier ici pour apprendre le français, langue qui fait partie intégrante de l'identité de l'université. Par ailleurs, ce sujet a déjà été débattu au Conseil de Faculté des SSP, avec la question de savoir si c'est suffisamment évident que ça ne mérite pas d'être mentionné ?

M. Wanner intervient et dit que cette évidence n'est de toute évidence pas partagée par tout le monde; des problèmes émergent parfois, raison pour laquelle il faudrait souligner cela.

12. M. Wanner, concernant la digitalisation de manière générale, pose des questions supplémentaires concernant la numérisation et la transformation digitale. Il est important de souligner toutes ses implications, et ce à tous les niveaux de l'UNIL. Il s'agit maintenant d'accueillir la génération Z, avec les changements de ce monde. Il ne s'agit pas de faire de la promotion mais de la sensibilisation.

M. Rod rebondit là-dessus et parle des risques de santé au travail liés à l'invasion informatique. Mme Hernandez répond qu'on espère que l'informatique ne nuira pas à notre santé. En attendant, le service d'infirmerie de l'UNIL est à disposition pour indiquer aux collaboratrices et collaborateurs comment bien travailler à l'ordinateur sans se faire mal. En ce qui concerne l'enseignement, les enseignements doivent terminer d'être adaptés, mais l'état actuel est plutôt bon.

M. Wanner reprend et explique qu'il s'agit également de rendre les enseignements et la présence en cours attractives. Il faut se demander ce qui pousse un·e étudiant·e à venir en cours alors qu'il/elle peut se former ailleurs. Il faut mener une réflexion sur les méthodes d'enseignement. M. Zanetti confirme que c'est un point important, que la Direction souhaite surveiller. La notion d'apprentissage centré sur l'étudiant·e va dans cette direction. Cette question est liée à l'enseignement des *computer sciences* à l'école obligatoire, en plus de l'innovation technologique.

M. Bussy, sur la numérisation, annonce qu'elle est en croissance, notamment dans les données de la recherche. Le FNS exige désormais des plans de gestion des données pour les demandes de subside. La Direction souhaite proposer une aide pour cela, au niveau du stockage et de la hiérarchisation des données. Il faut commencer à réfléchir aux *big data* également; les Facultés de Lettres, de SSP et la FTSR font d'ailleurs de la recherche là-dedans, ce qui mène à la création d'un pôle national dans ce domaine. M. Fernandes (PAT HEC) précise que le Plan d'intentions prend la digitalisation en compte, et place l'UNIL en précurseuse, au fait des problématiques actuelles. Les nouvelles générations qui sont arrivées ont cependant également des problèmes avec l'informatique, ce qu'il faut également gérer.

M. Bauer demande si les projets de nouveaux bâtiments prennent en compte cette digitalisation, notamment au niveau de l'affluence croissante des étudiant·e·s et enseignant·e·s. Mme Hernandez répond qu'à un moment, si les tendances continuent, il y aura un problème de place. Comment alors offrir un enseignement de qualité pour un nombre croissant d'étudiant·e·s sans augmenter la capacité de places? Il ne semble pas souhaitable non plus de tout faire par écrans interposés. M. Frund mentionne le point 4.4.2, lequel porte sur l'attribution des espaces de travail; des réflexions sont prévues à ce sujet.

13. Mme Kahil (Prof. FDCA), concernant le chapitre 6, indique que sa Faculté est mentionnée dans son ancienne appellation, c'est-à-dire sans la mention de l'Administration Publique. Mme Hernandez, répond qu'elle doit regarder la première version du Plan d'intentions, car cela figure dans la dernière version envoyée au Conseil. Mme Kahil s'excuse pour sa méprise.

M. Dupuis demande encore une fois la parole pour une intervention qu'il n'avait pas annoncée, et s'en excuse. Les points 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 ne sont pas indiqués

comme en lien avec l'enseignement, ce qui mériterait être ajouté dans le tableau à la fin du document.

M. Rosset demande la parole, et suggère une procédure. La Commission a eu confiance en la Direction pour ce qui était des reformulations. Il propose de lui faire à nouveau confiance pour modifier encore le Plan d'intentions selon les points abordés aujourd'hui. Le Président répond que c'est possible, mais que dans ce cas, les membres du Conseil ne pourraient pas avoir de contrôle sur le document final. Mme Hernandez annonce que la Direction souhaiterait avoir un préavis ce soir. Elle peut sans problème rajouter les mentions du PAT et de l'identité francophone de l'UNIL; elle a besoin pour cela de la confiance du Conseil.

M. Pirot demande s'il serait possible de joindre ces points au préavis du Conseil. Le Président répond que oui, et cela ne modifierait pas le document actuel. M. Fernandes si les points joints au préavis le seraient comme émanant du Conseil. M. Rosset avance que cela semble souhaitable. Le Président demande si d'autres points devraient être rajoutés au préavis. M. Schatt mentionne le côté ambitieux du Plan d'intentions, mais sans objectif réellement prioritaire; il espère que des priorités se dégageront par l'avenir. M. Dupuis souhaiterait rajouter au préavis son intervention concernant le souhait de taux d'engagement maximaux. Le Président répond que cela doit être voté par le Conseil et approuvé par une majorité qualifiée de 70%.

M. Fernandes souhaite, avant de passer au vote, demander à la Direction si elle préférerait modifier son Plan d'intentions et avoir un préavis sans lettre d'accompagnement avec des points, ou garder le Plan d'intentions en l'état et accompagner le préavis d'une lettre mentionnant les points votés par le Conseil. Mme Hernandez répond qu'elle préférerait avoir les points dans une lettre séparée.

Mme Jeanneret réitère sa demande que le haut niveau d'expression française soit soutenu dans le Plan d'intentions, contre des langues globales et pauvres. M. Antonakis (Prof. HEC) rétorque que la question de la langue est réglée par la loi. Par ailleurs, le français n'est pas la seule langue effectivement présente à l'UNIL. M. Guignard intervient et précise que la remarque de Mme Jeanneret ne semblait pas concerner la question de quelles langues, mais du niveau auquel elles sont utilisées. Le Président annonce que tout se décidera au vote de toute manière. Mme Jeanneret, au vu du débat, retire sa proposition.

Le Président annonce qu'il n'y a donc plus que deux points sur lesquels le Conseil doit voter s'il souhaite les ajouter au préavis. Il y a actuellement 35 personnes pouvant voter dans la salle.

Le vote a lieu concernant la mention du PAT comme partie intégrante de l'UNIL. **Avec une majorité de oui, aucun non et quatre abstentions, la proposition est retenue pour figurer au préavis.**

Le vote a lieu concernant la mention du souhait d'un taux d'engagement maximal. **Avec neuf oui, sept non et une majorité d'abstentions, la proposition n'est pas retenue pour figurer au préavis, n'atteignant pas les 70% de la majorité qualifiée.**

Mme Hernandez suggère qu'il est dans ce cas peut-être mieux d'intégrer directement la mention du PAT comme partie intégrante de l'UNIL dans le Plan d'intentions, plutôt que d'avoir une lettre accompagnant le préavis contenant seulement un petit point de détail. Elle demande au Conseil si celui-ci fait confiance à la Direction pour cela. M. Fernandes répond que si la Direction prend un engagement formel de ne modifier que cela, oui. M. Bauer demande s'il y a réellement beaucoup d'enjeux à cela. Mme Hernandez répond que c'est uniquement esthétique. Le Président accepte de passer au vote.

Le vote a lieu concernant la confiance à la Direction pour modifier son Plan d'intentions en y intégrant la mention du PAT comme partie intégrante de l'UNIL, avec engagement formel de ne modifier que cela. **Avec une majorité de oui, deux non et deux abstentions, la proposition est acceptée.**

Le Président annonce que le Conseil va maintenant décider s'il accepte de donner un préavis positif au Plan d'intentions, moyennant les modifications acceptées. M. Fernandes fait remarquer qu'il serait peut-être judicieux de procéder à un vote à bulletin secret, certain·e·s votant·e·s étant directement engagé·e·s par la Direction. Mme Hernandez propose que la Direction sorte pour la durée du vote, ce qui sera plus rapide. La Direction sort de la salle.

Le vote a lieu concernant le préavis positif au Plan d'intentions. **Avec une majorité de oui, aucun non et une abstention, le Conseil donne un préavis positif au Plan d'intentions.** La Direction est rappelée et rentre dans la salle.

7. Réponses aux questions formelles du Conseil à la Direction

M. Zanetti répond à l'interpellation de M. Fricker déposée le 17 novembre 2016 demandant des précisions quant au projet de passerelle entre les BA de Biologie et de Sciences de la vie (EPFL) et le MA de Médecine. La crainte des étudiant·e·s en Médecine était que soit créée une voie facilitée d'accès au MA, alors que le BA en Médecine est réputé très sélectif, avec des places dans le MA réservées pour les étudiant·e·s issu·e·s de cette passerelle. M. Zanetti commence par un rappel du contexte actuel. Face à une pénurie générale de médecins en Suisse, l'UNIL a pris des mesures pour augmenter sa capacité de formation des médecins, passant de 110-120 à environ 220 par an au final; on en est actuellement à environ 160. Un programme supplémentaire de la Confédération visant à accélérer l'augmentation des effectifs de formation des médecins dans les universités suisses entre 2017 et 2021 a mené à ce projet de passerelle.

Celui-ci se justifie par le fait que les mesures prises par l'UNIL l'ont déjà faite arriver au seuil de saturation demandé par la Confédération avant ce programme supplémentaire; il fallait donc soit ne pas répondre à cet appel renouvelé, soit trouver un moyen d'augmenter les effectifs. Cette passerelle permettrait d'augmenter légèrement les effectifs avec des médecins au profil particulier : biologie fondamentale, ingénierie biomédicale, *big data*. L'UNIL dispose depuis 2012 d'une passerelle similaire, plus petite et sur concours, sur l'expérience de laquelle la nouvelle aurait la chance de pouvoir se baser. Il y a plusieurs intérêts à associer l'EPFL à ce projet : premièrement, le profil des étudiant·e·s issu·e·s du BA en Sciences de la vie peut profiter au domaine médical; ensuite, le savoir-faire de l'EPFL, par exemple en matière de simulation, peut s'avérer utile également; finalement, ce programme supplémentaire de la Confédération 2017-2021 a suscité l'arrivée d'autres nouveaux acteurs dans la formation médicale pré-graduée. Certaines personnes s'inquiètent de risques de confusion, de manque d'homogénéité et d'incertitude sur le long terme; l'UNIL et l'EPFL se sont pour cela mises d'accord pour éviter des programmes concurrents à Lausanne.

Concernant les craintes que cette nouvelle filière ne rende encore plus difficile l'obtention du BA en Médecine, elles sont infondées, car cette passerelle a pour but d'augmenter encore les effectifs en MA. Il s'agirait d'une augmentation de 20 étudiant·e·s par volée, dont les effectifs passeraient de 220 à 240. Ce faible accroissement ne modifierait pas les chances de 500 étudiant·e·s de première année de BA. Par ailleurs, cette passerelle ne serait pas une voie facilitée d'accès au MA de Médecine; les étudiant·e·s qui la choisiraient seraient soumis à la double incertitude d'y être admis puis de la réussir, et auraient ensuite les mêmes exigences au MA, qu'ils/elles obtiendraient après 7 ans d'études au lieu de 6. Il n'y aurait pas de

traitement de faveur pour des étudiant·e·s provenant de l'EPFL avec des places garanties dans la passerelle. La collaboration avec l'EPFL devant se baser sur une convention, il était nécessaire de déterminer un nombre, mais il s'agit d'un maximum, et les étudiant·e·s concerné·e·s seraient soumis·e·s à des exigences, de sorte que leur admission n'est pas garantie.

Le Président remercie M. Zanetti pour sa réponse. Il ouvre la discussion au Conseil, en précisant qu'il est possible désormais de déposer une résolution.

M. Fricker demande la parole. Il remercie également M. Zanetti, dont la réponse était très attendue. Les éléments de la réponse sont rassurants. Les craintes étaient qu'un *bypass* permettant d'échapper aux deux premières années du BA en Médecine soit créé, et que cette nouvelle passerelle soit calquée sur l'ancienne, où des disciplines comme l'anatomie, l'histologie ou l'embryologie ne sont pas enseignées. De manière générale, il pourrait être intéressant de proposer aux étudiant·e·s en Médecine issus de la filière classique de compléter leur parcours avec des enseignements du BA ou MA de Biologie. M. Zanetti confirme que la nouvelle passerelle ne sera pas calquée sur celle qui existe déjà, mais que l'expérience acquise avec cette dernière sera tout de même précieuse pour la mise en place. Il existera toujours des prérequis dans les disciplines de Médecine, et toutes les exigences de 3^{ème} année BA devront être remplies, en plus d'autres. La qualification sera donc la même. M. Fricker remercie pour ces clarifications. Le Président lui demande s'il souhaite déposer une résolution; ce n'est pas le cas.

6. Plan d'intentions de la Direction de l'Université de Lausanne 2017-2021 (suite)

Mme Hernandez demande la parole. Des coquilles ont été repérées dans le Plan d'intentions, et seront corrigées avec la modification acceptée avant. De plus, la Direction a oublié de mentionner un de ses oublis dans le document : la mention du pôle de recherche national LIVES (PRN LIVES). Il s'agirait uniquement de la mention du nom de ce pôle dans des énumérations. Le Secrétaire général de Perrot précise qu'il s'agit du point 2.3, p. 29, deuxième paragraphe et du point 4.5.1. L'absence de cette mention serait préjudiciable pour ce pôle de recherche, car elle pourrait lui empêcher d'obtenir des fonds. Le Président souhaite passer rapidement au vote, car le quorum s'effrite. M. Dupuis insiste quant au fait que les corrections ne doivent pas être erronées, et suggère de vérifier auprès du doyen de la faculté des SSP si le PRN LIVES a déjà reçu son financement. M. Pasquier répond que ce n'est pas le cas, et qu'il est donc important de le mentionner.

Le vote a lieu concernant le rajout de la mention du PRN LIVES aux points 2.3 et 4.5.1 du Plan d'intentions, ainsi que la correction d'une coquille. **Avec une majorité de oui, aucun non et une abstention, la proposition est acceptée.**

7. Réponses aux questions formelles du Conseil à la Direction (suite)

M. Dupuis souhaite prendre la parole concernant les réponses de la Direction. Il fait lecture d'un texte qu'il adresse à la Direction.

Ce dernier mentionne une rencontre entre ACIDUL et la Direction ayant eu lieu le 13 février 2017, au cours de laquelle ACIDUL a demandé à la Direction ce qu'elle entendait faire des postulats sur le harcèlement lui ayant été transmis lors de la séance du Conseil du 15 décembre 2016, question à laquelle la Direction a répondu qu'elle n'avait pas encore reçu les postulats, et n'avait donc encore engagé aucune réflexion. M. Dupuis tient à faire part de son indignation; la Direction était en effet présente aux deux séances pendant lesquelles ces postulats ont été présentés et discutés, et a activement participé aux débats les concernant. Elle est donc bien au

courant du contenu de ces postulats. Par ailleurs, ils ont été transmis en l'état à la Direction, et ne devaient pas être modifiés puis envoyés officiellement à la Direction; celle-ci n'avait donc pas à attendre avant de commencer les réflexions. Cette position renvoie explicitement la responsabilité du délai de réponse au Président du Conseil, lequel n'y est pour rien; il est par ailleurs soutenu par le Bureau là-dedans. Au sein de ce Conseil, on ne saurait tolérer ni la mauvaise foi, ni apprendre par des tiers - en l'occurrence, ACIDUL - que la Direction de l'Université porte des accusations infondées à son endroit, à l'encontre du Conseil, ou d'un de ses membres. La Direction est priée de prendre acte de ce retour et de préparer une réponse exhaustive et les annexes nécessaires aux postulats pour la séance du 18 mai 2017.

La Direction ne demande pas la parole pour répondre à M. Dupuis.

8. Autres propositions formelles

Le Président cède la présidence de la séance au vice-président, afin de pouvoir présenter lui-même les propositions de modifications du RGE.

M. Schiffmann propose qu'à la fin de sa présentation et des discussions, le Conseil renvoie ces propositions à la Commission Législative pour que celle-ci émette un préavis qui serait présenté à la prochaine séance. Il n'y aurait donc pas de débat de fond aujourd'hui. M. Antonakis précise que les dernières modifications ont nécessité de beaucoup consulter les Décansats, et qu'il ne faut pas se précipiter et prendre le temps de parler de ces propositions.

Le vice-président demande s'il y a des réactions avant que M. Schiffmann ne commence sa présentation. Celui-ci fait remarquer que le quorum a disparu avec la dernière personne à avoir quitté la salle. Le Conseil ne peut donc plus statuer sur cette proposition. Il serait possible de présenter le projet maintenant et de voter dessus lors de la prochaine séance; cependant, au vu de l'heure, M. Schiffmann propose de repousser le tout.

9. Divers et interpellations

Le vice-président rend la présidence de la séance au Président. Celui-ci annonce que des divers et interpellations, ne nécessitant pas le vote du Conseil, sont encore possibles, mais qu'il serait agréable à tout le monde que cela soit repoussé.

M. Dupuis souhaite encore parler. Le Président l'invite à être bref. M. Dupuis demande à la Direction s'il serait possible d'avoir pour la séance du 6 avril 2017 les rapports annuels des deux caisses de pension du personnel (CPEV et Retraites Populaires). M. Pasquier demande à qui ces documents seraient destinés. M. Dupuis répond que ce serait pour le Conseil.

Le Président remercie les personnes encore présentes d'être restées jusqu'au bout.

La séance est levée à 19h43.